

Étaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Mary KEREBEL, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Anne JOURDAIN, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY et Sylvain GUERIN.

Absents : Frédéric MORVAN qui donne procuration à Didier MELLOUET, Cloé PAQUE qui donne procuration à Brigitte JAMET et Marie-France PEZENNEC qui donne procuration à Philippe DHAUSSY.

Secrétaire de séance : Brigitte JAMET élue secrétaire de séance

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les propositions de subventions examinées en la commission « Vie associative et animation, tourisme » du 3 juillet 2020 et en commission « Finances et développement économique », du 8 juillet 2020 sont présentées en Conseil.

Demandeurs	Propositions 2020
Association sportive de l'école de Kérargroas	2 436 € (21 € X 116 enfants inscrits au 01/09/2019)
OGEC Sainte Marie	1 533 € (21 € X 73 enfants inscrits au 01/09/2019)
FCL	3 225 €
Club de Tennis Phare Ouest	647 €
Si on bougeait en Iroise	700 €
Yoga	200 €
Junomichi	200 €
100 pour 1 toit	200 €
Les lavoirs lampaulais	200 €
Kost Ar Mor	200 €
Roc'h an poulout	400 €)
Roue libre	400 €
Lambaol	250 €
Tud Yaouank Ar Mor	300 €
Sourire d'automne	500 €
Club féminin	275 €
Les Bidourics	300 €
UNC / UNCAFN	150 €
Officiers mariniers	150 €
Des planches et des vaches	450 €
Hot Club Jazz Iroise	200 €
Iroise Surf Club	341 €
Le Mélange	350 €

Entente Le Corsen (Athlétisme)	140 €
Fanfare Banda Freux	250 €
Banque alimentaire du Finistère	80 €
Les restos du cœur	80 €
Secours catholique	80 €
Secours populaire	80 €
Vie libre SAINT RENAN	80 €
Fédération des mutilés du travail	80 €
Bretagne vivante	80 €
Eau et rivière de BRETAGNE	80 €
Rêve de clown	80 €
Alzheimer	80 €

Ces propositions d'attribution de subventions sont désormais soumises au vote de l'assemblée.

Il est décidé de procéder à un vote séparé pour l'attribution des subventions à l'association « Association sportive de l'école de Kerargroas » et à l'O.G.E.C. Sainte-Marie qui sont accordées par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Caroline RIBEZZO).

Pour les autres subventions, accord unanime sur les propositions telles que présentées.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Le Ministère de l'Education nationale a lancé un appel à projet destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. Sont éligibles, les communes dont la population n'excède pas 3500 habitants et qui n'appartiennent pas à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.

La subvention de l'Etat s'élèverait à 50 % de la dépense engagée pour chaque école avec un plafond de 7000 € pour chacune d'entre elles.

La commune, l'école de Kerargroas et l'école Sainte Marie ont travaillé sur deux dossiers de subventions. Les plans de financement sont les suivants :

- Pour l'école publique de Kerargroas

DEPENSES		RECETTES	
Objets	Montants en € H.T.	Organismes	Montants en € H.T.
Ordinateurs portables de classe	974,00	Etat	1 625,00
Ecran numérique interactif	2 276,00	Commune	1 625,00
TOTAL	3 250,00	TOTAL	3 250,00

- Pour l'école privée de Sainte Marie

DEPENSES		RECETTES	
Objets	Montants en € H.T.	Organismes	Montants en € H.T.
Tablettes tactiles et coques de protection	2 893,34	Etat	1 446,67
		Commune	1 446,67
TOTAL	2 893,34	TOTAL	2 893,34

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 18 voix POUR et une abstention (Morgane LE GALL), approuve les dossiers de demande de subventions et autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PART EXCEPTIONNELLE DE LA D.S.I.L. POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU PREAU DE L'ECOLE

Dans le cadre de la politique nationale de relance économique à la suite de l'impact de l'épidémie de Covid-19, l'Etat a attribué une part exceptionnelle à la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal un dossier de subvention au titre de cette part exceptionnelle pour le projet de restructuration et extension du préau de l'école publique et de déterminer le taux de la subvention sollicitée.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (€ H.T.)		RECETTES (€ H.T.)	
I. Etudes et honoraires	15 115,00	Etat - DSIL	60 000,00
MOE	11 400,00	Autofinancement	15 115,00
Etude de sol	1 550,00	TOTAL	75 115,00
Diag amiante	225,00		
Contrôle technique	1 100,00		
Coordinateur SPS	840,00		
II. Travaux	60 000,00		
Lot 1 – Gros œuvre – VRD	12 000,00		
Lot 2 – Charpente bois	7 800,00		
Lot 3 – Couverture ardoises	8 200,00		
Lot 4 – Charpente métallique	16 500,00		
Lot 5 – Couverture translucide	13 000,00		
Lot 6 - Electricité	2 500,00		
TOTAL	75 115,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de subvention présenté et autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce projet.

ACQUISITION D'UNE CABANE DE GABARIERS

Vu la délibération n°2020-28 relative aux demandes de subvention pour la restauration des cabanes de gabariers du port de Porscave,

Monsieur François LE BERRE, Adjoint en charge du patrimoine, informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de restauration des cabanes de gabariers du port de Porscave, la commune a la possibilité d'acquérir une des cabanes, actuellement propriété d'une personne privée, pour un montant de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve l'acquisition de cette cabane. Il autorise le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cet achat.

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Vu le code de l'action sociale et des familles et, notamment, son article L. 123-6,

Le C.C.A.S. est présidé par le Maire. Outre son président, le conseil d'administration (C.A.) du C.C.A.S. comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, élit, en son sein, les membres du C.A. du C.C.A.S. suivants : Brigitte JAMET, Didier MELLOUET, Cloé PAQUE, Anne JOURDAIN et Sylvain GUERIN. Michel JOURDEN, le Maire, est Président de droit.

En conséquence, 5 autres membres du C.A. seront nommés par le Maire selon les critères évoqués ci-dessus.

ELECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2020-23 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,

En complément de la nomination des trois membres titulaires de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne, en son sein, les trois membres suppléants suivants : Brigitte JAMET, Caroline RIBEZZO et Sylvain GUERIN.

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORALE (A.N.E.L.)

L'A.N.E.L. est une association regroupant des élus des collectivités du littoral métropolitain et d'outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

A ce jour, l'A.N.E.L. regroupe les élus provenant de plus de la moitié des communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole et d'Outre-mer. Elle est une interlocutrice des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du Conseil national de la mer et des littoraux et des Conseils maritimes de façade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'A.N.E.L. et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette adhésion.

PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE

Le programme « Certificats d'économies d'énergie - Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » (C.E.E - A.C.T.E.E.), référencé PRO-INNO-17, porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (F.N.C.C.R.) vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Faisant suite à la réponse à l'appel à pilotes du 26 juillet 2019, le jury du programme A.C.T.E.E. a décidé de sélectionner les projets du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.), du S.D.E. 35, de Morbihan Energies et du S.D.E. 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (P.E. Breizh).

Le S.D.E.F. propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

En effet, le règlement financier du S.D.E.F. validé par le comité du 15 novembre 2019, prévoit une prise en charge 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € H.T. par audit et par bâtiment. Le reste restant à charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le S.D.E.F. et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de la convention proposée au Conseil municipal, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Mairie	7 rue de la mairie 29810 LAMPAUL- PLOUARZEL	411	Article n°4 : audit énergétique Article n°8 : simulation thermique dynamique	Transmis mais pas suffisant pour ALTERA

Le montant des prestations réalisées dans le cadre de la présente convention s'élève à 3 000,00 € H.T., soit 3 600,00 € T.T.C., conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le S.D.E.F. Les prestations externalisées sont payées par le S.D.E.F. sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au S.D.E.F. 100 % du montant TTC de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'audit énergétique des bâtiments public en lien avec le programme A.C.T.E.E.
- Approuve les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 600,00 euros T.T.C.
- Autorise la collectivité à verser au S.D.E.F. 100% du montant T.T.C. de la prestation.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

AVIS SUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE LONG RANGE SUR LE BATIMENT DE LA MEDIATHEQUE

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) a présenté à la Communauté de communes du Pays d'Iroise (C.C.P.I.) le 25 juin dernier, le projet de réalisation d'un réseau de collecte de données permettant d'améliorer les services publics tels l'éclairage public, la relève des consommations des compteurs d'eau et la détection des fuites, la surveillance des consommations dans les bâtiments, la surveillance des niveaux de remplissage des bacs d'apports volontaires des déchets afin de permettre une optimisation des tournées d'autres services qui pourront être ajoutées grâce à ce réseau.

De tels réseaux existent déjà, déployés par des opérateurs privés, mais n'ont pas la même vocation s'agissant de réseaux privés alors que le réseau développé par le S.D.E.F. est un réseau public à usage exclusif des collectivités.

Cette initiative a pour buts :

- de gagner en efficacité pour les services publics,
- améliorer la gestion de l'éclairage public,
- réduire certains coûts pour les collectivités et les usagers des services publics,
- offrir à la population de nouvelles possibilités via une application citoyenne d'interagir avec les communes et d'être mieux informé de ce qui se passe au niveau des communes ou établissements publics de coopération intercommunale.

Les communes de l'île d'Ouessant, du territoire de la C.C.P.I., de Coat-Méal, de Bourg-Blanc et de Saint-Pabu ont été choisies pour la mise en place de ce réseau dans un premier temps avant son extension sur l'ensemble des communes adhérentes au S.D.E.F. lorsque les applications métiers auquel le réseau est destiné auront montré leur efficacité et seront bien maîtrisées.

Le bâtiment de la médiathèque a été sélectionné pour permettre la transmission des informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 18 voix POUR et 1 abstention (Sylvain GUERIN) approuve le projet et autorise l'installation de l'antenne long Range sur le bâtiment de la médiathèque.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'entreprise BIRDZ est chargée par Eau du Ponant de mettre en place la télérelève précitée. Pour cela, elle procède au déploiement de compteurs radio équipés afin de permettre la transmission des données liées aux consommateurs ainsi que de détecter des fuites et ainsi préserver la ressource.

Ce système est autonome et est généralement positionné sur un candélabre face à la fosse à compteur. En conséquence, cela nécessite l'accord du Conseil municipal pour la mise en place de ces objets sur le domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'occupation domaniale et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que ses éventuelles annexes.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la saisine du Comité technique départemental,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire a été sollicité par un agent d'entretien et de service afin de réduire son temps de travail de 35 à 32 heures par semaine (annualisé) à compter du 1er septembre 2020.

Filière	Nbe de poste	Anciens postes	Nouveaux postes
Technique	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 35 H.00 hebdomadaires	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 32 H.00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

En fin de séance, les points suivants sont abordés :

- Faisant suite à la délibération du Conseil municipal relative à l'adoption du règlement intérieur et à la proposition de Madame Marie-France PEZENNEC et messieurs Philippe DHAUSSY et Sylvain GUERIN, Monsieur Michel JOURDEN propose la création d'une commission ad hoc chargée, le cas échéant, d'amender ce règlement. Il invite les membres de l'assemblée intéressés par cette démarche à le communiquer en mairie. Ensuite, des réunions de travail seront organisées.
- Monsieur Michel JOURDEN communique les chiffres de la fréquentation de l'aire de camping-cars : 786 passages au mois d'août (720 en 2019).

➤ **Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

Objet	Date de notification	Montant HT	Titulaire
Lames de rénovation bancs/tables	22/06/2020	330,00 €	ESPACE CREATIC 44390 PUCEUL
Réfection de tranchées EDF affaissées	22/06/2020	500,00 €	BINARD 29810 PLOUARZEL
Aménagement autour de WC publics	30/06/2020	6 234,75 €	PAYSAGE D'IROISE 29290 MILIZAC-GUIPRONVEL
4 batteries exide 6V 200AH	30/06/2020	914,24 €	BREST ENERGIE ACCUMULATEURS 29200 BREST
Portes école publique	30/06/2020	8 531,56 €	BELLEC 29810 LAMPAUL-PLOUARZEL
LED pour la mairie	30/06/2020	4 427,27 €	CORB'EAU 41100 VENDOME
Campagne de point-à-temps	30/06/2020	15 000,00 €	BINARD 29810 PLOUARZEL
2 chauffe eau capacité de 30 L et 50 L	02/07/2020	335,65 €	Prolians-CMB 29850 GOUESNOU
Portillon et nylofor	02/07/2020	1 788,30 €	Prolians-CMB 29850 GOUESNOU
Modification de l'alimentation électrique du bâtiment scolaire	03/07/2020	304,40 €	GLE Electricité 29810 PLOUARZEL
Remplacement sèche-mains Kruguel	03/07/2020	504,13 €	GAMA 29 29803 BREST
Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une chaufferie à granulés	03/07/2020	9 984,00 €	ANHEOL ENERGIES 29200 BREST
Radar pédagogique	28/07/2020	2 403,10€	ISO SIGN 71210 SAINT EUSEBE
Fournitures administratives	31/07/2020	344,84 €	HUDSON 13781 AUBAGNE
7 clés de passe (école et mairie)	24/08/2020	644,00 €	BRICARD 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES
Fournitures cantine	24/08/2020	394,59 €	FIDUCIAL 29803 BREST
Chrysanthèmes	24/08/2020	680,00 €	SERRES HORTICOLES DE L'IROISE 29290 LANRIVOARE
Pose de solin alu avec couvre-joint au Kruguel	25/08/2020	1 217,40 €	PENNORS & FILS 29860 PLOUVIEN

L'ordre du jour étant épuisé, Michel JOURDEN clôt la séance du Conseil municipal à 20h09.